

DOCUMENTS NECESSAIRES POUR LA MISE EN PLACE D'UN DOSSIER DE CREDIT BONIFIE

Nous vous invitons à vous présenter à nos bureaux pour formaliser votre demande de prêt, muni d'un dossier constitué des pièces justificatives suivantes :

- 1- Une demande de crédit signée par le postulant ;
- 2- Deux extraits de naissance (validité moins de 12 mois) ;
- 3- Deux certificats de résidence (validité moins de 12 mois) ;
- 4- Une quittance d'électricité ;
- 5- Une fiche familiale, pour les postulants mariés ;
- 6- Deux photocopies légalisées de la CNI ou du permis de conduire en cours de validité ;
- 7- Un relevé des émoluments et attestation de travail (moins de trois mois) ;
- 8- Trois fiches de paie récentes ;
- 9- Une déclaration annuelle des salaires CNAS pour les postulants exerçant dans des entreprises privées ;
- 10- Un registre du commerce, la carte fiscale et un avertissement fiscal récent pour les postulants commerçant
- 11- Une attestation de retraite pour les postulants retraités ;
- 12- Un relevé des intérêts des livrets épargne logement, d'un plan épargne, de bons d'épargne, faire valoir sur CPT ou DAT du postulant et de ceux des cédants s'il y a lieu, ouverts auprès des agences CNEP Banque et du réseau postal ;
- 13- Une autorisation de prélèvement signée et légalisée par le postulant ;
- 14- Un chèque barré ;
- 15- Contrat de réservation notarié accompagné de l'attestation de réception du logement avec indication du type de logement, de sa consistance, du lieu d'implantation ;
- 16- Une attestation de remise de clés du logement mentionnant la date de livraison et le prix définitif de cession ;
- 17- Pour les programmes financés par la CNEP Banque, une attestation ou une décision d'attribution, délivrée par le promoteur et précisant la consistance et la typologie du logement ainsi que le prix de cession.

Dans l'attente de vous lire, nous vous assurons de notre entière disposition pour tous renseignements complémentaires .

Le Directeur d'Agence.